

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Bonnieux

dossier n° DP08402025S0007

date de dépôt: 10/02/2025
demandeur: Monsieur VIAL JEAN LOUIS
pour : Pose d'une pompe à chaleur
adresse terrain: 90 avenue Aristide Briand
84480 BONNIEUX

Affaire suivie par :
Magali POLGE

Monsieur VIAL JEAN LOUIS
90 avenue Aristide Briand

84480 BONNIEUX

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (01.03.2025). En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 09 JUL. 2025

Le maire

Adjoint délégué
M. Yannick MEYSSARD

